

DEMANDE DE CARTE D'ACCES AUX DECHETERIES INTERCOMMUNALES



- Première carte => gratuite
 Renouvellement ancienne carte « SESAME » ou « CCPM » => gratuit
 Renouvellement carte « MONTELMAR AGGLOMERATION » => payant (sous certaines conditions)
 en cas de carte défectueuse, gratuit si retour de l'ancienne carte

PARTICULIER AGGLO	PROFESSIONNEL
Nom :	Siège social : <input type="checkbox"/> Agglo <input type="checkbox"/> hors Agglo
Prénom :	Raison social (nom) :
Adresse :	N° SIRET / SIREN :
Code postal :	Type d'activité :
Commune :	Nom du dirigeant :
Téléphone fixe :	Prénom du dirigeant :
Téléphone portable :	Adresse :
E-mail :	Code postal :
Justificatifs à joindre :	Commune :
	Téléphone fixe :
	Téléphone portable :
	E-mail :
Copie pièce d'identité + justificatif de domicile	Document attestant la création de l'entreprise datant de moins de 3 mois (extrait K-BIS, avis INSEE ou extrait du registre des répertoires de métiers) + Fiche codification de tiers remplie

Pour connaître les conditions tarifaires (professionnels et particuliers), contactez l'Agglo au **04 75 00 64 41**

Particulier véhicule classe 1 : gratuit

Particulier véhicule classe 2 et professionnel agglo : payant au-delà de 12 passages (facturé 40 euros le passage)

Professionnel hors agglo : facturé 40 euros le passage

Certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces fournies - M'engage à respecter les termes du règlement intérieur en vigueur – Atteste avoir pris connaissance des conditions tarifaires et notamment du fait que tout passage payant effectué avec ma carte me sera facturé – M'engage à signaler tout changement d'adresse ou de coordonnées – M'engage à restituer la carte d'accès en cas de déménagement hors du territoire de l'Agglo. M'engage à signaler immédiatement la perte de la carte.

Fait à : Le / /

Nom et signature du demandeur (+ cachet si professionnel) :

Cadre réservé à la collectivité

Carte n° :

Remise le / /

En main propre Par courrier

Agent :

OBTENTION DE LA CARTE D'ACCES :

Retournez ce formulaire complété, daté, signé et accompagné des justificatifs demandés :

- En vous rendant directement à l'accueil de la Maison des Services Publics (rez-de-chaussée).

Les lundis et mercredis matins de 8h00 à 12h30.

La carte vous sera délivrée le jour même. **Maison des Services Publics – 1 av St Martin – 26200 MONTELMAR.**

- Par courrier ou mail au service environnement de Montélimar Agglomération (adresse postale ci-dessus)

La carte vous sera envoyée sous 15 jours à compter de la réception du formulaire.

courriel : dechets@montelimar-agglo.fr